

SÉANCE ordinaire

Le 14 mars 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 14 mars 2022, à 16h30, par voie de réunion zoom, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Gilles Daraïche, maire, mesdames les conseillères Meggie Ritchie et Josée Collin et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Raynald Leblanc, Pierre-Luc Arsenault et Gaétan Daraïche.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général & greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

220314.058 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de Gaétan Daraïche et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu en y ajoutant aux affaires nouvelles le point suivant :

- Signataires - Protocole d'entente association du hockey mineur du rocher - Coupe Desjardins du 29 mars au 3 avril 2022 ;
- Soutien à la coopération intermunicipale fonds régions et ruralité volet 4 - Participation au projet de mise en place d'un service de soutien informatique ;
- Octroi de contrat – Groupe Voyer Inc. – Achat d'un surpresseur hibon pour les étangs de Chandler;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE & VÉRIFICATION DU QUORUM
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
3. CORRESPONDANCE – DEMANDES – AFFAIRES NOUVELLES
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 4.1 Approbation des comptes à payer;
 - 4.2 Les élus.es municipaux Québécois solidaires au peuple ukrainien ;
 - 4.3 Autorisation – Course-bouge pour que ça bouge;
 - 4.4 Nomination de représentants et cotisation annuelle – URLS GİM;
 - 4.5 ~~Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Rocher-Percé – Agrandissement de l'affectation semi-urbaine ;~~ REPORTÉ
 - 4.6 Demande de modification au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC Rocher-Percé – Zones à risque d'érosion ;
 - 4.7 Avis de motion - Règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler ;
 - 4.8 Adoption - Premier projet de règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-urba-001 de la ville de Chandler ;
 - 4.9 Changement d'adresse d'un immeuble situé au 299, rue Comeau, quartier Chandler ;

- 4.10 Avis de motion - Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la ville de Chandler ;
- 4.11 Signataires - Bail entre monsieur Mathieu Langlois et la ville de Chandler pour la location d'un terrain pour régulariser l'installation d'une fausse septique;
- 4.12 Projet de développement des collections bibliothèques autonomes – année 2022;
- 4.13 Mandataire et signataire du protocole d'entente du ministère de la Culture et des Communications concernant le projet de développement des collections locales des bibliothèques publiques ;
- 4.14 Financement - Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 6 406 000 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2022 ;
- 4.15 Financement de 6 406 000 \$ - Adjudication ;
- 4.16 Signataires – Contrat de déneigement et sablage 2021-2022 – Tamis rotatif de la route 132 ;
- 4.17 Recommandation de paiement – Atelier de Soudure Gilles Aspirault Inc. – Travaux de réparation de la passerelle;
- 4.18 Acte de dépôt - Élections générales du 7 novembre 2021 - Rapport d'activités du trésorier au conseil municipal;
- 4.19 Signataires – Contrat de travail cours de yoga – Session hiver 2022 ;
- 4.20 Signataires – Contrat de travail cours de spinning – Session hiver 2022 ;
- 4.21 Signataires – Contrat de travail cous de mise en forme – Session hiver 2022 ;
- 4.22 Modification de la résolution numéro 200914.259 – Vente d'une portion du lot numéro 4 294 351 ;
- 4.23 Signataires – Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – Volet 1 ;
- 4.24 Recommandation de paiement – Projet nouveau garage municipal ;
- 4.25 Allocation de départ et de transition des candidats sortants ;
- 4.26 Recommandation de paiement – TETRA TECH QI INC – Inspection et étude de rupture du barrage du lac Vachon ;
- 4.27 Recommandation de paiement – IDnum technologies – Numérisation des permis ;
- 5. PROPOS DU MAIRE
- 6. PÉRIODE DE QUESTIONS & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
 - 6.1 Période de questions de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.059 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter de procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.060 SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DU ROCHER - COUPE DESJARDINS DU 29 MARS AU 3 AVRIL 2022

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville le Protocole d'entente association

du hockey mineur du rocher pour la tenue de la Coupe Desjardins qui se tiendra du 29 mars au 3 avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.061 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 4 - PARTICIPATION AU PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE SOUTIEN INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des municipalités de la MRC du Rocher-Percé désirent présenter un projet de mise en place d'un service de soutien informatique dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame la conseillère Josée Collin, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que le conseil de la Ville de Chandler s'engage à participer au projet de de mise en place d'un service de soutien informatique et à assumer une partie des coûts;
- Que le conseil autorise le dépôt du projet de mise en place d'un service de soutien informatique dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que le conseil nomme la MRC du Rocher-Percé à titre d'organisme responsable du projet de mise en place d'un service de soutien informatique;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.062 OCTROI DE CONTRAT – GROUPE VOYER INC. – ACHAT D'UN SURPRESSEUR HIBON POUR LES ÉTANGS DE CHANDLER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche Daraïche et unanimement résolu d'approuver la soumission de GROUPE VOYER INC., concernant l'achat d'un surpresseur hibon pour remplacer celui existant connu comme étant le surpresseur numéro 2.

Il est également résolu d'autoriser le directeur du service des travaux publics à entreprendre toutes les démarches requises et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente

résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.063 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu, d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2021 totalisant 94 792,52 \$ et de 587 309,56 pour le mois de février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.064 LES ÉLUS.ES MUNICIPAUX QUÉBÉCOIS SOLIDAIRES AU PEUPLE UKRAINIEN

ATTENDU que la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU que la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU qu'à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU que les élus-es municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU que la volonté des élus-es municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU que les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault Et unanimement résolu :

QUE la Ville de Chandler condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

QUE la municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer

toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;

QUE la municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;

QUE la municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;

QUE la municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la ministre des Affaires étrangères, Mme Mélanie Joly, au premier ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie, à la Fédération québécoise des municipalités et aux médias régionaux et nationaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.065 AUTORISATION – COURSE-BOUGE POUR QUE ÇA BOUGE

CONSIDÉRANT que l'organisme Bouge pour que ça bouge désire organiser une course à relais entre Carleton-sur-Mer et Gaspé les 7 et 8 mai prochains pour environ 40 jeunes de l'école secondaire Antoine-Bernard;

CONSIDÉRANT que ces jeunes s'entraînent toutes les semaines depuis le 13 septembre dernier;

CONSIDÉRANT que cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger;

CONSIDÉRANT que l'organisme Bouge pour que ça bouge sollicite l'autorisation de la Ville pour courir sur l'accotement de la route 132 à Carleton-sur-Mer lors de l'événement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de madame le conseillère Josée Collin et résolu à l'unanimité ce qui suit :

QUE la Ville de Chandler autorise le passage des élèves sur l'accotement de la route 132 lors de la course qui se tiendra les 7 et 8 mai 2022 entre Carleton-sur-Mer et Gaspé. Cependant, Bouge pour que ça bouge devra obtenir les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sécurité du Québec;

QUE les personnes participant à cette activité soient visibles et aient une attitude sécuritaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.066 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS ET COTISATION ANNUELLE – URLS GİM

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu ce qui suit :

QUE la Ville de Chandler adhère à l'Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et qu'elle engage la somme de 448 \$ représentant le coût de la cotisation annuelle ;

QU' elle délègue, les personnes suivantes pour la représenter à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport, monsieur Glenn Clément, directeur du Service des loisirs, de la culture et du récréotourisme et madame Louise Meunier, coordonnatrice culturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.067 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC ROCHER-PERCE – AGRANDISSEMENT DE L'AFECTATION SEMI-URBAINE-

REPORTÉ

220314.068 DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC ROCHER-PERCE – ZONES À RISQUE D'ÉROSION

CONSIDÉRANT qu'une expertise géotechnique, produite en juillet 2021 par une firme qualifiée, sur les lots 4 857 165 et 4 857 166, vient entre autres mentionner que l'enrochement joue un rôle important pour la protection de ces deux terrains et que l'action d'érosion devrait d'abord démolir l'ouvrage de protection existante, puis éroder le roc sous-jacent avant, éventuellement, d'atteindre ces deux lots ;

CONSIDÉRANT que sur plusieurs terrains de ce secteur ne semblent pas être cartographiés comme étant à risque d'érosion, des signes d'érosion importants ont été remarqués au courant des dernières années ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et unanimement résolu que ce conseil demande à la MRC du Rocher-Percé de modifier son Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) pour exclure de la zone de contrainte

a risque d'érosion les lots enrochés 4 857 165 et 4 857 166 et pour inclure dans la zone de contrainte a risque d'érosion les lots 4 858 308, 4 857 177, et 4 858 071.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.069 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout qu'il y aura adoption d'un projet de règlement omnibus modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.070 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2017-Z-001 ET DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2017-URBA-001 DE LA VILLE DE CHANDLER

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certains ajustements, corrections, suppressions, modifications, ajouts ou précisions d'ordre général, technique ou administratif au plan d'urbanisme et au règlement de zonage en vue d'avoir des outils actualisés, justes et répondants aux nouveaux besoins de la Ville ;

CONSIDÉRANT qu'il a également lieu d'assurer la conformité avec le règlement numéro 333-2021 modifiant le règlement numéro 241-2009 de la MRC du Rocher-Percé « Schéma d'aménagement et de développement révisé du Rocher-Percé » ;

CONSIDÉRANT que le *Règlement sur les établissements d'hébergement touristique* (chapitre E-14.2, r. 1) a été modifié et que les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2020 ;

CONSIDÉRANT que ces modifications encadrent davantage les établissements offrant de l'hébergement touristique de courte durée afin de considérer le phénomène de l'hébergement collaboratif, entre autres celui offert par l'entremise de plateformes

numériques d'hébergement. Il vise notamment à assurer une plus grande équité fiscale et réglementaire entre les acteurs de l'économie collaborative et ceux de l'économie traditionnelle, et permet d'assurer une meilleure protection du parc immobilier résidentiel ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajuster les dispositions du règlement de zonage afin d'établir les conditions d'exercice des usages résidence de tourisme et établissement de résidence principale ;

CONSIDÉRANT que pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, le Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et le Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la Ville de Chandler doivent être modifiés ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'adopter des modifications à sa réglementation d'urbanisme pour une meilleure administration de celle-ci ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation écrite se tiendra du 16 au 31 mars 2022 ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Chandler et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de certains règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout à la séance ordinaire du 14 mars 2022 ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu :

QUE le conseil municipal adopte, par la présente, le document intitulé « règlement omnibus modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 2017-Z-001 et du Plan d'urbanisme numéro 2017-URBA-001 de la ville de Chandler », soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.071 CHANGEMENT D'ADRESSE D'UN IMMEUBLE SITUE AU 299, RUE COMEAU, QUARTIER CHANDLER

CONSIDÉRANT que le fonctionnaire désigné peut procéder à une renumérotation des bâtiments et/ou à une modification de l'adresse civique pour des

raisons de sécurité publique ou pour toute autre raison.

CONSIDÉRANT qu'un numéro civique est attribué en fonction de la localisation de l'entrée charretière de la propriété.

CONSIDÉRANT que la façade de l'immeuble ainsi l'entrée charretière sont situées sur l'Avenue Lefebvre.

CONSIDÉRANT que la demande est conforme au Règlement V-219-2019 visant l'établissement de normes relatives à la numérotation d'immeubles sur tout le territoire de la ville de Chandler.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Josée Collin et résolu que l'immeuble situé au 299, rue Comeau, quartier Chandler, changera désormais d'adresse pour le 311, Avenue Lefebvre, quartier Chandler.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.072 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE CHANDLER

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche qu'à une prochaine séance, il y aura adoption d'un règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la ville de Chandler.

Le projet de règlement est déposé pour étude et sera dispensé de lecture lors de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.073 SIGNATAIRES - BAIL ENTRE MONSIEUR MATHIEU LANGLOIS ET LA VILLE DE CHANDLER POUR LA LOCATION D'UN TERRAIN POUR RÉGULARISER L'INSTALLATION D'UNE FAUSSE SEPTIQUE

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville bail entre monsieur Mathieu Langlois et la ville de Chandler pour la location d'un terrain pour régulariser l'installation d'une fausse septique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.074 PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS BIBLIOTHÈQUES AUTONOMES – ANNÉE 2022

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que le conseil mandate Louise Meunier, coordonnatrice culturelle, pour compléter et déposer une demande d'aide financière au MCCC au nom de la Ville de Chandler dans le cadre de l'appel de projets sur le développement des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2022.

Il est également résolu que ce conseil confirme que la Ville de Chandler autofinancera l'entièreté du projet de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.075 MANDATAIRE ET SIGNATAIRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS CONCERNANT LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS LOCALES DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, agisse comme mandataire et signataire du protocole d'entente du ministère de la Culture et des Communications (MCC) pour la subvention reçue dans le cadre de l'appel de projet de développement des collections locales des bibliothèques publiques.

La subvention accordée pour l'année 2022 est de 12 700\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.076 FINANCEMENT - CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 406 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 24 MARS 2022

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 406 000 \$ qui sera réalisé le 24 mars 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
V-239-2021	533 525 \$
V-239-2021	1 672 475 \$
V-202-2017	2 618 980 \$
V-202-2017	1 581 020 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux

(RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros V-239-2021 et V-202-2017, la Ville de Chandler souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 24 mars 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 24 mars et le 24 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du service des finances, madame Kim Duffy, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire, monsieur Gilles Daraïche et la directrice du service des finances, madame Kim Duffy. La Ville de Chandler, tel que permis par

la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros V-239-2021 et V-202-2017 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 24 mars 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.077 FINANCEMENT DE 6 406 000 \$ - ADJUDICATION

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	14 mars 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	15 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	24 mars 2022
Montant :	6 406 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros V-239-2021 et V-202-2017, la Ville de Chandler souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Chandler a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 24 mars 2022, au montant de 6 406 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

271 000 \$	2,00000 %	2023
279 000 \$	2,35000 %	2024
286 000 \$	2,55000 %	2025
295 000 \$	2,60000 %	2026
5 275 000 \$	2,65000 %	2027

Prix : 98,36800

Coût réel : 3,01936 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

271 000 \$	1,80000 %	2023
279 000 \$	2,25000 %	2024
286 000 \$	2,50000 %	2025
295 000 \$	2,65000 %	2026
5 275 000 \$	2,70000 %	2027

Prix : 98,38800

Coût réel : 3,05652 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

271 000 \$	1,85000 %	2023
279 000 \$	2,25000 %	2024
286 000 \$	2,50000 %	2025
295 000 \$	2,65000 %	2026
5 275 000 \$	2,75000 %	2027

Prix : 98,40175

Coût réel : 3,09912 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé par madame la conseillère Meggie Ritchie et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 406 000 \$ de la Ville de Chandler soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice du service des finances, madame Kim Duffy, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la directrice du service des finances soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.078 SIGNATAIRES – CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET SABLAGE 2021-2022 – TAMIS ROTATIF DE LA ROUTE 132

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu d'autoriser messieurs GILLES DARAÏCHE et ROCH GIROUX, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville de Chandler l'entente relative aux déneigement et sablage de tamis rotatif de la route 132, quartier Newport, pour la période du 5 décembre 2021 au 1er avril 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.079 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – ATELIER DE SOUDURE GILLES ASPIRAULT INC. – TRAVAUX DE RÉPARATION DE LA PASSERELLE

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement d'autoriser le paiement des factures énumérées ci-dessous à ATELIER DE SOUDURE GILLES ASPIRAULT INC., pour les travaux de réparation de la passerelle.

NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
19423	5 304.38 \$
19423-CR	- 1092.26 \$
19427	843.92 \$
TOTAL	5 056.04 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.080 ACTE DE DÉPÔT - ÉLECTIONS GÉNÉRALES DU 7 NOVEMBRE 2021 - RAPPORT D'ACTIVITÉS DU TRÉSORIER AU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil prend acte de dépôt par le directeur général et greffier du rapport d'activités du trésorier au conseil municipal concernant les élections générales du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.081 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL COURS DE YOGA –
SESSION HIVER 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail pour la session de yoga d'une durée de treize (13) semaines, à raison de trois (3) cours par semaine, qui sera offert à la session d'hiver 2022, par madame Frédérique Belanger, au coût de 6 045 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.082 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL COURS DE SPINNING
– SESSION HIVER 2022**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault, appuyé de monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail pour la session de spinning d'une durée de seize (16) semaines, à raison d'une fois par semaine, qui sera offert à la session d'hiver 2022, par monsieur Stéphane Clavet, au coût de 720 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.083 SIGNATAIRES – CONTRAT DE TRAVAIL COURS DE MISE EN
FORME – SESSION HIVER 2022**

Il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Pierre-Luc Arsenault et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville le contrat de travail pour la session de mise en forme d'une durée de seize (16) semaines, à raison de deux (2) fois par semaine, qui sera offert à la session d'hiver 2022, par madame Marie-Alex Arsenault, au coût de 1 152 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.084 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 200914.259 –
VENTE DU LOT NUMÉRO 6 455 236**

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

Que la Ville de Chandler vende à MADAME MARIE-CLAUDE LUCAS ET MONSIEUR ANDRÉ BROOM, le lot numéro 6 455 236, circonscription foncière de Gaspé, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Que cette vente soit faite sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acquéreur pour une considération de quatre mille cinq cents dollars (4 500 \$), plus taxes, le cas échéant;

Que les frais reliés à cette vente ainsi que les frais professionnels soient assumés par MADAME MARIE-CLAUDE LUCAS ET MONSIEUR ANDRÉ BROOM;

Que messieurs Gilles Daraïche et Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, soient autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville de Chandler ainsi que tous documents pertinents requis et nécessaires pour donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.085 SIGNATAIRES – PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER D'URGENCE ET DE SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS – VOLET 1

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Daraïche, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil autorise messieurs Gilles Daraïche et monsieur Roch Giroux, respectivement maire et directeur général & greffier, à signer pour et au nom de la Ville le programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités – volet 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.086 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – PROJET NOUVEAU GARAGE MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement des factures énumérées ci-dessous dans le cadre du projet « nouveau garage municipal »

FOURNISSEUR	NUMÉRO DE FACTURE	MONTANT (TTC)
NAPA	149-247967	1 738.01 \$
NAPA	149-247965	223.98 \$
RONA	362994	209.54 \$
RONA	362927	75.20\$
RONA	363067	13.11 \$
RONA	363132	122.86 \$
RONA	363066	192.70 \$
RONA	363521	17.65 \$
RONA	363487	123.49 \$
RONA	363553	2.99 \$
RONA	363752	19.07 \$
RONA	363806	- 328.69 \$
RONA	363803	389.83 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1093485	114.96 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1094199	67.97 \$

Nadeau matériaux de const. inc.	1093401	82.75 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1093399	952.86 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1094647	78.78 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1095867	127.48 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1095843	572.75 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1095626	83.87 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1094985	91.97 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1094837	65.96 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1096500	275.84 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1096565	42.74 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1096316	323.15 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1096817	0.00 \$
Nadeau matériaux de const. inc.	1096718	222.84 \$
PR DISTRIBUTION	FC00172718	7 608.86 \$
PR DISTRIBUTION	FC00169980	5 958.72 \$
MACPEK	40325211-00	2 513.41 \$
MACPEK	40325217-00	-74.73 \$
HUARD ÉLECTRIQUE INC	13228	2 399.99 \$
HUARD ÉLECTRIQUE INC	13229	620.88 \$
HUARD ÉLECTRIQUE INC	13218	565.64 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.087 ALLOCATION DE DÉPART ET DE TRANSITION - CANDIDATS SORTANTS

ATTENDU sous réserve des articles 31.0.1 à 31.0.4, 31.1.0.1 et 31.1.1, une municipalité locale verse une allocation de départ à la personne qui cesse d'être membre du conseil après avoir accumulé au moins deux années de service créditées au régime de retraite constitué en vertu de la Loi sur le régime de retraite des élus municipaux ([chapitre R-9.3](#)).

ATTENDU le conseil d'une municipalité peut, par règlement, prévoir qu'elle verse, sous réserve des articles 31.0.1, 31.0.2, 31.0.4 et 31.1.1, une allocation de transition à toute personne qui cesse d'occuper le poste de maire après l'avoir occupé pendant au moins les 24 mois qui précèdent la fin de son mandat ;

ATTENDU que lors de l'élection municipale du 7 novembre 2021 il y a eu trois (3) candidats sortants, dont un au poste de maire et deux (2) aux postes de conseiller ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Meggie Ritchie, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil autorise madame Kim Duffy, directrice au service des finances de prendre un montant de 42 922 \$ dans le surplus accumulé non affecté pour défrayer les coûts prévus pour l'allocation de départ et de transition des candidats sortants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.088 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – TETRA TECH QI INC –
INSPECTION ET ÉTUDE DE RUPTURE DU BARRAGE DU LAC
VACHON**

Il est proposé par monsieur le conseiller Raynald Leblanc, appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 60745288 au montant de 6 122,41 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du projet inspection et étude de rupture du barrage du lac Vachon.

Il est également résolu que ce montant soit prélevé des fonds de la SDEIC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**220314.089 RECOMMANDATION DE PAIEMENT – IDNUM TECHNOLOGIES
– NUMÉRISATION DES PERMIS**

Il est proposé par madame la conseillère Josée Collin, appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil recommande le paiement de la facture numéro 0369 au montant de 18 700.70 \$, toutes taxes comprises, dans le cadre du projet de numérisation des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

220314.090 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 17 h 25.

VILLE DE CHANDLER

Gilles Daraïche
Maire

Roch Giroux
Directeur général et greffier